

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté

AVIS N° 2021-21

Date validation officielle : 22/11/2021	Objet : Plan de gestion 2022-2031 de la Réserve Naturelle Régionale du Crêt des Roches (25)	Vote : Unanimité
--	---	------------------

Le CSRPN, réuni en séance plénière le 14 octobre 2021, a examiné au titre de l'article R.332-43 du Code de l'environnement le plan de gestion 2022-2031 de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Crêt des Roches, située sur la commune de Pont-de-Roide-Vermondans dans le Doubs.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier sur la base de la présentation de Mme Caroline MAFFLI, chargée de mission et conservatrice de la RNR du Crêt des Roches à la Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard, et des observations de M. Max ANDRÉ, rapporteur.

Vu le code de l'environnement et notamment son article R.332-43,

Vu l'avis du CSRPN n°2021-13 en date du 24 juin 2021 portant sur l'évaluation du plan de gestion 2015-2019 de la RNR du Crêt des Roches,

Vu la proposition de plan de gestion établi pour la période 2022-2031 par la Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard et par le bureau d'études Conseil et Diagnostic pour l'Eau et l'Environnement

Vu la demande d'avis formulée par la Région Bourgogne-Franche-Comté,

Considérant que :

- Ce site a été classé RNV en 2000 et RNR en 2009, et qu'un premier plan de gestion, construit de façon scientifique, a été approuvé par le CSRPN en 2015 et évalué positivement en juin 2021.
- Les principaux enjeux sont identifiés :
 - Amélioration de l'état de conservation des habitats ouverts (corniches, pelouses, éboulis et prairies) et préserver leurs espèces associées,
 - Améliorer la connaissance et l'état de conservation des habitats forestiers,
 - Protéger tout en faisant découvrir les richesses de la réserve,
 - Actualiser et valoriser les connaissances scientifiques,
 - Assurer un fonctionnement optimal de la réserve.
- Des échanges réguliers et une réunion de travail constructive ont permis de partager les points de vue avec l'association gestionnaire, un représentant du CENFC et le bureau d'études Conseil et Diagnostic pour l'eau et l'environnement.

Le CSRPN note :

- La prise en compte des demandes formulées dans l'avis portant sur l'évaluation du plan de gestion 2015-2019 (Avis du CSRPN N° 2021-13) :
 - une meilleure prise en compte des objectifs patrimoniaux des milieux forestiers,
 - l'amélioration de la connaissance des milieux encore sous-prospectés et des espèces associées,
 - une programmation plus réaliste des actions liées à la réouverture des pelouses de corniches,
 - la nécessité d'avoir un ancrage territorial fort.

Le CSRPN demande :

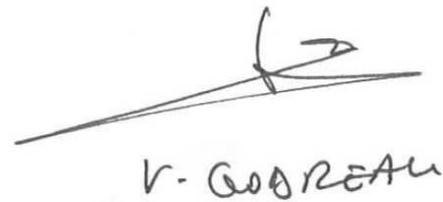
- Des moyens humains correctement dimensionnés par rapport aux travaux et suivis de ce nouveau plan de gestion,
- Une attention particulière à la constitution d'une base de données naturalistes informatisée,
- Une vigilance particulière sur les conséquences à moyen-long terme du dérèglement climatique en cours sur les écosystèmes présents (actualisation des données climatiques de la réserve),
- La mise en réseau avec l'ensemble des gestionnaires (réserves et sites Natura 2000) de milieux naturels présentant des habitats similaires en Bourgogne-Franche-Comté,
- La maîtrise du pâturage caprin vis-à-vis des enjeux identifiés sur les espaces ouverts, pouvant éventuellement aller jusqu'à l'arrêt de la pratique en cas d'impact négatif,

- Une attention particulière à l'élaboration du schéma d'organisation des fréquentations et à la mise en place d'un sentier pédagogique, ainsi que l'installation d'éco-compteurs,
- De bien définir, en fonction des conditions stationnelles de la réserve, la notion de gros bois et leur sectorisation (essences, classes de diamètres associées),
- De réaliser dans le cadre du plan de gestion un historique de l'exploitation forestière passée au cours du XX^{me} siècle.

Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur le plan de gestion 2022-2031 de la Réserve Naturelle Régionale du Crêt des Roches.

Le Président du CSRPN

Vincent GODREAU



V. GODREAU